

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUBAGNE



Numéro SIRET : 21130005800016

POSTE COMPTABLE : Service de Gestion Comptable d'Aubagne

M. 14

DECISION MODIFICATIVE N°1

voté par nature

BUDGET : 01 BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2021

06-131221

REMIS EN MAIN PROPRE LE 2 DECEMBRE 2021

Code INSEE 13005	DM 2021
----------------------------	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	46 621
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	360
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
53 755 614	56 183 185	1194.598988	1310.176555

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate - Source DGCL 2020 (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1475	1212
2	Produit des impositions directes/population	831	670
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1561	1405
4	Dépenses d'équipement brut/population	273	301
5*	Encours de la dette/population	2906	1018
6	DGF/population	85	202
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	61.87%	62.4%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	106.76%	93.4%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	17.50%	21.4%
10*	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	186.14%	72.4%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

* Encours de dette calculé conformément au Décret n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 qui permet aux collectivités concernées, pour le calcul des ratios financiers relatifs à l'endettement (encours de la dette/population ; encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement), de déduire de l'encours de la dette le montant de l'aide restant à percevoir du fonds de soutien.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

NEANT

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2020 après le vote du compte administratif 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-480 186.00	-480 186.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		-480 186.00	-480 186.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	204 569.00	204 569.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		204 569.00	204 569.00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-275 617.00	-275 617.00
----------------------------	--------------------	--------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 722 771.00		339 467.00		14 062 238.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	42 926 354.00				42 926 354.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	388 575.00		26 435.00		415 010.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 045 130.00		-15 308.00		6 029 822.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	63 082 830.00		350 594.00		63 433 424.00
66	CHARGES FINANCIERES	5 611 041.00		-12 807.00		5 598 234.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	175 380.00				175 380.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)	170 259.00				170 259.00
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	69 039 510.00		337 787.00		69 377 297.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	2 301 000.00		-819 307.00		1 481 693.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	3 953 665.00		1 334.00		3 954 999.00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	6 254 665.00		-817 973.00		5 436 692.00
	TOTAL	75 294 175.00		-480 186.00		74 813 989.00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	74 813 989.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	600 364.00		155 000.00		755 364.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 189 330.00		-209 576.00		3 979 754.00
73	IMPOTS ET TAXES	56 629 218.00		730 246.00		57 359 464.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 364 543.00		-1 155 856.00		8 208 687.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	586 375.11				586 375.11
	Total des recettes de gestion courante	71 369 830.11		-480 186.00		70 889 644.11
76	PRODUITS FINANCIERS	1 471 914.00				1 471 914.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	412 429.00				412 429.00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	73 254 173.11		-480 186.00		72 773 987.11
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	623 105.00				623 105.00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	623 105.00				623 105.00
	TOTAL	73 877 278.11		-480 186.00		73 397 092.11

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 416 896.89
	=	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	74 813 989.00

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	4 813 587.00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	645 804.95		22 100.00		667 904.95
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	182 340.00				182 340.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 745 177.79		137 900.00		4 883 077.79
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 716 450.24				5 716 450.24
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	11 289 772.98		160 000.00		11 449 772.98
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000.00				10 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 895 173.27		44 569.00		8 939 742.27
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 000.00				4 000.00
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières	8 909 173.27		44 569.00		8 953 742.27
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)	844 941.33				844 941.33
	Total des dépenses réelles d'investissement	21 043 887.58		204 569.00		21 248 456.58
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	623 105.00				623 105.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	120 000.00				120 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	743 105.00				743 105.00
	TOTAL	21 786 992.58		204 569.00		21 991 561.58

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 719 250.92
---	--	---------------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 710 812.50
---	---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	6 909 460.00		-257 738.00		6 651 722.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	5 200 000.00				5 200 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	12 109 460.00		-257 738.00		11 851 722.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	2 082 777.00		-319 720.00		1 763 057.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	175 648.00				175 648.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	5 822 000.00		1 600 000.00		7 422 000.00
	Total des recettes financières	8 080 425.00		1 280 280.00		9 360 705.00
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)	941 693.50				941 693.50
	Total des recettes réelles d'investissement	21 131 578.50		1 022 542.00		22 154 120.50
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 301 000.00		-819 307.00		1 481 693.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	3 953 665.00		1 334.00		3 954 999.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	120 000.00				120 000.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 374 665.00		-817 973.00		5 556 692.00
	TOTAL	27 506 243.50		204 569.00		27 710 812.50

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--	--

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 710 812.50
---	---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	4 813 587.00
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	339 467.00		339 467.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	26 435.00		26 435.00
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-15 308.00		-15 308.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	-12 807.00		-12 807.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		1 334.00	1 334.00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-819 307.00	-819 307.00
Dépenses de fonctionnement - Total		337 787.00	-817 973.00	-480 186.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
	-480 186.00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	44 569.00		44 569.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	22 100.00		22 100.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	137 900.00		137 900.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total		204 569.00		204 569.00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
	204 569.00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	155 000.00		155 000.00
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-209 576.00		-209 576.00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES	730 246.00		730 246.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-1 155 856.00		-1 155 856.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		-480 186.00		-480 186.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-480 186.00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	-319 720.00		-319 720.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-257 738.00		-257 738.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		1 334.00	1 334.00
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-819 307.00	-819 307.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	1 600 000.00		1 600 000.00
Recettes d'investissement - Total		1 022 542.00	-817 973.00	204 569.00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	204 569.00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.